

LA COMMUNICATION EN PÉRIODE PRÉ-ÉLECTORALE ET ÉLECTORALE

Elu.e.s , agents de la collectivité : sécuriser votre communication

1 JOUR, 7 HEURES

ELUS

CODE : GEM01

Objectifs de la formation

- Sécuriser la stratégie de communication personnelle du candidat en respectant les règles de communication en période préélectorale
- Sécuriser la communication de la collectivité en respectant les règles de communication en période préélectorale
- Connaître et savoir appliquer les dispositions prévues par le Code électoral
- Éviter l'inéligibilité du candidat pour les élections municipales de 2020

Animée par

- **BERGERET Isabelle**
Formatrice en communication,

Public concernés

- Cabinet du maire
- Direction de la communication de la collectivité
- Direction juridique
- Candidats à l'élection
- DGA

Dates

- Paris
20/05/2019

Actualité pour les élections municipales 2020

- Revenir sur les dates clés du calendrier
- Les dates officielles et les dates officieuses

Connaître les dispositions spécifiques de la période pré-électorale

- Comprendre le cadre contraint de cette période
- Connaître le Code électoral et ses principales règles applicables
- Revenir sur la jurisprudence existante : comment le droit a été interprété dans les contentieux relatifs à la communication en période pré-électorale
- Qu'est-il possible de faire en fonction des périodes : un an avant l'élection, six mois avant, trois mois avant, la dernière semaine

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation
- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants
- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

Tarifs

- | | | |
|--|-------|------------|
| ■ Communes > 40 000 habitants, autres établissements publics | _____ | 890,00 €HT |
| ■ Entreprises privées | _____ | 990,00 €HT |
| ■ Communes < 40 000 habitants | _____ | 590,00 €HT |

Gérer la communication au sein de la collectivité

- Retour sur l'interdiction du lancement d'une campagne de promotion publicitaire de réalisations et de la gestion de la collectivité
- Connaître l'interdiction de consentir à un candidat un avantage direct ou indirect (Article L52-8 du code électoral)
- Comment accompagner la communication des agents
- Quels sont les risques encourus en cas d'erreur de communication d'un tiers

Communiquer sur les réseaux sociaux en période pré-électorale

- Quelles précautions prendre

Edition, web et événementiel : appliquer les principales obligations et connaître les interdits des communications officielles

- Les journaux municipaux : édito, tribunes, photos, contenu rédactionnel
- Plaquettes, guides, flyers, lettre du Maire etc.
- Site internet, blogs et newsletters
- Inauguration : cartons d'invitation, discours, cadeaux protocolaires

Exercices pratiques

- Analyse de cas concrets selon les problématiques de stagiaires

